

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION rue DANTON ARNAUD rue des plaines de l'AIRE
RD 270**

N°15

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT *En raison de travaux effectués par la Société SARL SET MECA LIGNE «rue DANTON ARNAUD rue des plaines de l'AIRE et RD 270 .*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : *En raison de travaux effectués par la Société SARL SET MECA LIGNE lieu-dit: «rue DANTON ARNAUD rue des plaines de l'AIRE et RD 270» concernant des travaux (confection de HTA; fermeture et remise en état des lieux ; dépose de la partie aérienne. La circulation sera réglementée du 03 février 2021 pour une durée de huit jours.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera adressé à:
- Monsieur le Policier Municipal.*

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 20 janvier 2021.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION**

